

<https://ricochets.cc/Defendre-les-libertes-associatives-appel-a-contributions-8269.html>



Défendre les libertés associatives : appel à contributions

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 16 mars 2025

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Coupes de subventions, retrait d'agréments et des postes associés, poursuites pénales, mise à l'écart et stigmatisation sont employés largement par les préfetures et toutes les structures qui décident de les suivre dans leur chasse paranoïaque aux sorcières de la subversion citoyenne.

Les cas se comptent en réalités par centaines

Certains cas ont eu un peu plus d'échos que d'autres : comme à l'automne 2022 lorsque la préfecture du Poitou a voulu demander à Alternatiba la restitution des subventions que lui avaient attribuées la mairie de Poitiers et la communauté d'agglomération, car il semblait scandaleux au représentant de l'État que cette association citoyenne ait organisé des ateliers de « désobéissance civile ».

Ce n'est pourtant là que la face émergée de l'iceberg, et les cas se comptent en réalités par centaines. Un [« Observatoire des Libertés Associatives »](#) a même été créé en 2019 pour documenter ces faits. Son site internet (voir le lien en bas de page) recense déjà près de 150 fiches qui attestent de la réalité de cette répression sourde. **À la clé, c'est souvent tout un tissu social qui est stigmatisé, des emplois supprimés, une vitalité des territoires et des quartiers abîmée.**

En Limousin, où cette répression est intense (voir les articles de Jérôme Hourdeaux dans Mediapart le 10 décembre 2024), plusieurs associations animant des médias indépendants (en particulier le journal IPNS, la chaîne TéléMillevaches et le journal la Trousse Corrèzienne) ont décidé de porter ces atteintes devant le Haut Conseil à la Vie Associative, afin d'amener cette instance à se positionner et de dénoncer publiquement la situation.

Appel à toutes les assos, donc :

=> si votre objet le permet, **joignez votre signature pour la saisine du HCVA !** Il manque encore 30 structures pour lancer la procédure. Voir l'invitation jointe à cet article.

=> **si vous avez été ciblé-es par la répression républicaine galopante, ne restez pas seul, faites-vous connaître !** Entre recours juridiques, soutien mutuel et actions collectives, il y a cent manières de ne pas se laisser écraser. Le site de l'Observatoire dispose de diverses ressources. Quant aux regroupements d'associations décidées à ce soutenir mutuellement, ils commencent à se multiplier dans plusieurs régions, de la Bretagne au Limousin, de l'Alsace aux Cévennes.

Il y aurait sans doute bien d'autres mots à écrire, bien d'autres plans à tirer : pour questionner la dépendance du milieu associatif aux politiques gouvernementales, pour pointer l'importance de celui-ci dans la vie quotidienne de millions de personnes, pour envisager des formes de dénonciation et d'alliances un peu plus offensives dans cette époque qui pue toujours plus le repli réactionnaire. Pour l'heure, il s'agit de commencer quelque part.

Post-scriptum :

► Le site de l'Observatoire des Libertés Associatives : <https://www.lacoalition.fr/>